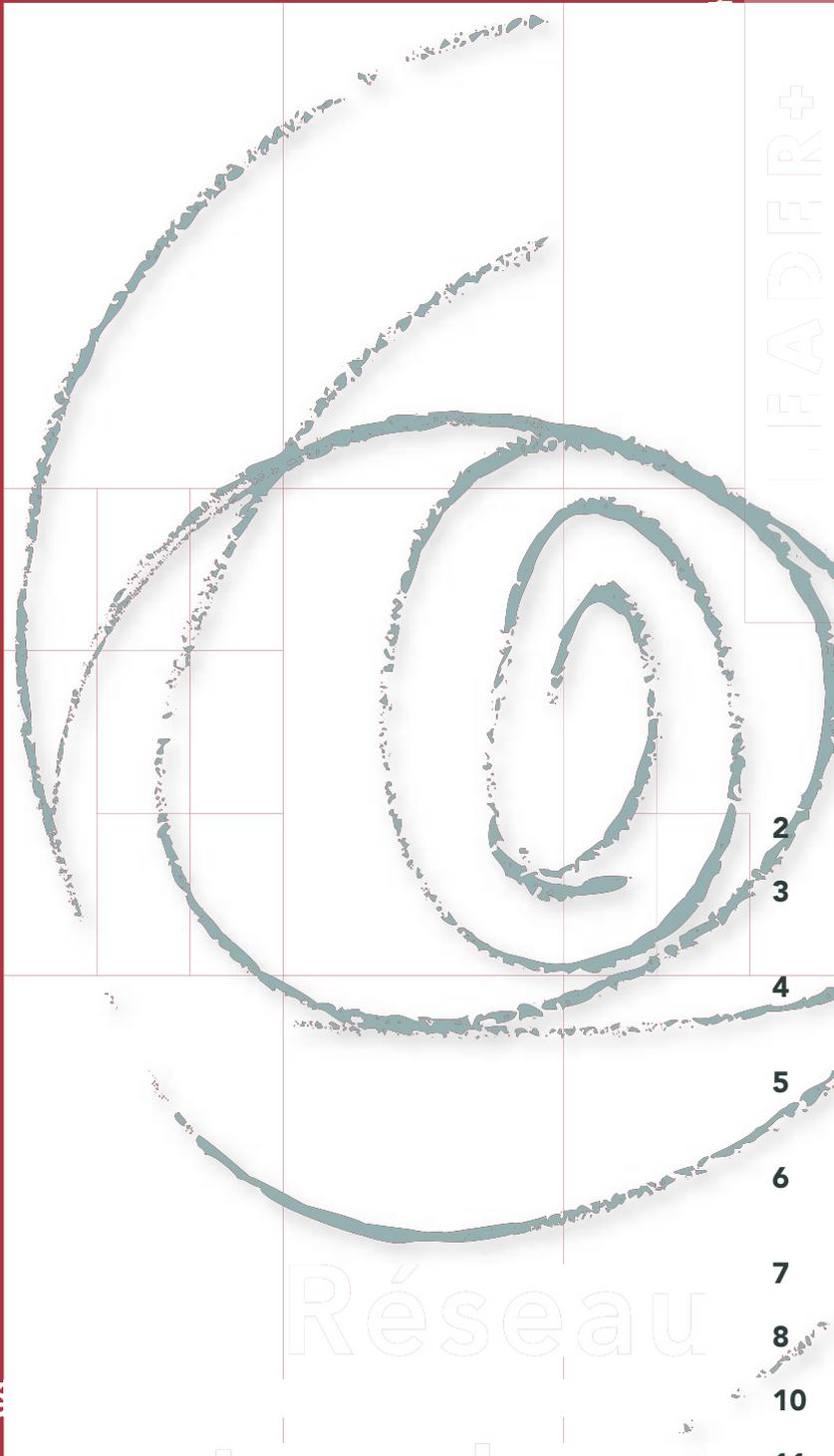




Spécial « Accueil en milieu rural »



LEADER+

- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 10
- 11
- 12
- 14



- Edito**
- Carte blanche au GAL Assesse-Gesves**
- Une rencontre régionale pour faire le point**
- Caractéristiques et évolution du rural**
- Démographie des communes wallonnes**
- Logement et gestion du foncier**
- Atelier 1 : Services de proximité**
- Atelier 2 : Mixité sociale**
- Atelier 3 : Accueil des nouveaux arrivants**
- Atelier 4 : Habitat et logement**
- Aller plus loin**

Ré

Leader+

en Wallonie



Edito

Si, à l'origine, l'espace rural était réservé en priorité à l'activité agricole, les évolutions démographique, économique et industrielle ont eu pour conséquence que cet espace privilégié a fait et fait toujours l'objet de nombreuses convoitises. Plus particulièrement au sein de notre Région wallonne, le fait de disposer d'une infrastructure routière bien structurée a pour résultat que la plupart de nos communes rurales deviennent des lieux de résidence privilégiés pour personnes en recherche de calme de campagne. Il est rare de trouver chez nous un village situé à plus de 30 minutes en voiture d'une ville importante. On voit ainsi fleurir en bordure de nos villages de nouveaux quartiers ou lotissements accueillant parfois des gens du cru mais plus souvent des familles d'autres horizons. Le territoire rural est en pleine mutation.



Pour pouvoir répondre à ces nouveaux défis, la ruralité - l'ensemble des caractéristiques et des valeurs du monde rural - doit s'adapter. Et le premier lieu où cette évolution doit être prise en compte est celui des pouvoirs locaux. Les responsables locaux doivent intégrer dans leur gouvernance les caractéristiques locales de leur territoire communal ainsi que les souhaits et aspirations des nouveaux habitants. La Région wallonne a mis en place un cadre législatif offrant différents outils destinés à aider les communes à relever le défi. En matière d'aménagement du territoire, la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire permet aux citoyens de donner leur avis sur la gestion de leur cadre de vie. Pour sa gestion globale, la commune peut se doter d'un Programme Communal de Développement rural. Il intègre, à partir de ses spécificités propres, d'une consultation et d'une participation très large de la population, un plan de gouvernance locale fondé sur les orientations dégagées par la Commission Locale de Développement Rural. Egalement pour répondre à des problèmes particuliers et plus ciblés, les pouvoirs locaux peuvent créer des conseils consultatifs, des comités de quartiers, un conseil communal des enfants... Les bulletins communaux, guides locaux ou de brochures d'accueil sont autant d'outils destinés à informer les habitants sur la ruralité actuelle. A côté de ces structures consultatives, il convient également de répondre à de nouveaux besoins. Le redéploiement de services de proximité est certainement un axe à privilégier. Tant les secteurs privé que public sont concernés et doivent contribuer à leur (re)développement avec, pourquoi pas, une synergie dans certains cas. Les points poste en sont un exemple. Pour le problème particulier de la petite enfance, il convient de mentionner l'accord récent en voie de conclusion entre la Région wallonne et la Communauté française qui permettra à des services dépendant de la Communauté d'occuper des parties d'infrastructures financées par la Région .

Le monde évolue ... De nouveaux défis de nature environnementale et énergétique apparaissent. Le monde rural sera concerné à différents titres. La préservation des écosystèmes et des paysages risque d'être perturbée avec l'introduction de spéculations à but énergétique. De même la voiture individuelle, qui a contribué à l'explosion démographique de nos villages ruraux, devra probablement être utilisée plus parcimonieusement. Cela engendrera de nouveaux besoins et des nouvelles habitudes. Espérons que comme par le passé, l'être humain fera preuve de sa capacité d'adaptation à toute nouvelle situation.

George BOLLEN
Ingénieur-Directeur

Région wallonne - Direction de l'Espace rural - IG4 - DGA



Carte blanche au GAL Assesse-Gesves



Carte blanche
au GAL
Assesse-
Gesves

Pommes, potirons, moutons, chevaux de trait, jardins, œuvres d'art, photos nature, chemins de promenade, échanges de services et de savoirs, ... autant de bonnes excuses pour tous ceux qui le souhaitent de se retrouver et de partager, le temps d'un moment, le possible plaisir de vivre ensemble sur un même territoire. Et pour le vivre pleinement ce plaisir, nul besoin d'attribuer spontanément des étiquettes, celle du rural, du néo-rural, du citadin, du voisin, du bruxellois, du nanti, du «baraquai», du nouvel habitant, du touriste, de l'étranger, ...

La question de l'accueil ne peut se réduire à une obligation sociale, pour la plupart du temps sous-entendue, à se conformer aux habitudes en place et à la participation active aux multiples dynamiques locales. Le nécessaire respect de la liberté de chacun de reconnaître l'autre dans sa différence doit être ici rappelé. Aux porteurs de projet, opérateurs de terrain, animateurs et responsables du GAL de proposer des activités attractives du point de vue du lien social, sans cesse innovantes, où de l'information pertinente sur les temps et les lieux visités circule, où la maîtrise de l'offre de la rencontre prime sur la course au nombre de participants, encore trop souvent utilisé comme échelle de valeur dans l'évaluation du succès de l'action et où l'engagement des collaborateurs, qu'ils soient bénévoles ou non, doit être reconnu à sa juste valeur.

Le rôle moteur du GAL, dans une logique supra communale, mérite sans doute d'être encore renforcé, en commençant par une reconnaissance par l'ensemble des Administrations avec lesquelles il traite et par une participation accrue aux réseaux inter-gal, tant au niveau wallon qu'européen. Il convient encore de donner à cette structure le temps nécessaire aux nouvelles orientations définies par l'Europe et la Région wallonne pour la prochaine programmation. La construction de partenariats solides ne s'improvise pas, la construction d'un futur projet commun est en soi un projet.

Enfin, les objectifs prioritaires définis par le Gouvernement wallon pour la prochaine programmation, en particulier du point de vue du développement économique local, seront probablement atteints plus efficacement dans les territoires où les notions de lien et de capital social auront été correctement intégrées dans l'analyse des projets proposés.

Contact :

François Migeotte
GAL Assesse-Gesves
Tel : + 32 83 67 03 41
E-mail : migeotte.
leaderplus@skynet.be



UNE RENCONTRE RÉGIONALE POUR FAIRE LE POINT

En novembre dernier, la Cellule d'Animation du Réseau Leader+ Wallonie organisait un séminaire régional sur le thème :

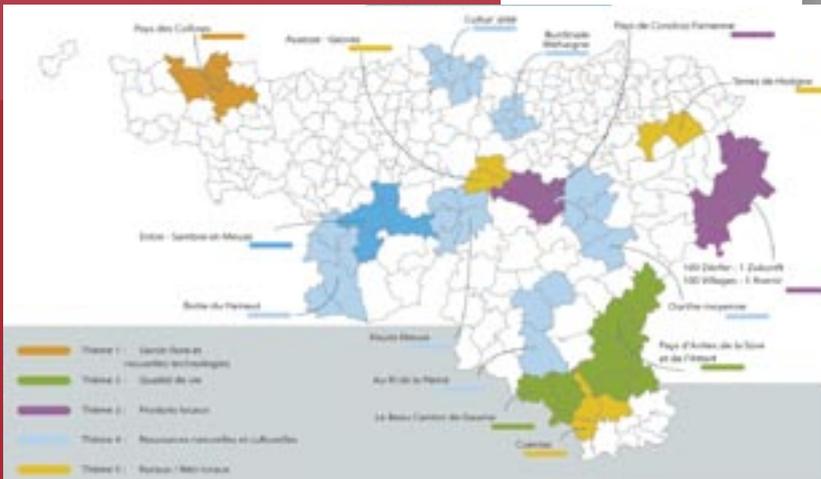
«Accueil des nouveaux arrivants, mixité sociale et services de proximité».

Selon le schéma habituel de ces échanges, le matin a été consacré à un éclairage par des personnes-ressources et l'après-midi à des ateliers, du brainstorming et des présentations d'expériences.

Au sein du réseau ...

Plusieurs GAL wallons ont choisi de développer leur stratégie de développement autour du thème «amélioration des relations ruraux/néo-ruraux». Ce thème a été ajouté, par la Région wallonne, aux quatre thèmes de base proposés par l'Union européenne. L'ajout par le Gouvernement wallon d'un cinquième thème se justifie «par la croissance démographique qui caractérise la grande majorité des communes rurales wallonnes et qui leur attribue dès lors une fonction résidentielle importante. Celle-ci entre parfois en conflit avec la fonction économique, notamment agricole, des régions rurales. La recherche et la mise en place de dispositifs régulateurs s'avèrent dès lors nécessaires» (DOCUP).

En Wallonie, les GAL Assesse-Gesves, Terres de Hoëgne et Cuestas mettent en place des projets liés à l'accueil des nouveaux arrivants, de la mixité sociale ou encore des services de proximité. Le GAL Assesse-Gesves, notre hôte lors de ce séminaire régional, mène, entre autres, une action «voiturage», des activités de découverte de l'art et de la nature avec des jeunes ou des 3X20. Il est également à l'initiative de la publication d'un guide social distribué sur le territoire Leader et présentant tous les services offerts par les acteurs locaux.



Véronique Clette, chercheur ULB, demande aux élèves de l'école communale de l'Envol de Faulx-Les tombes de dessiner ce que sont, selon eux, la ville et la campagne.



Du plomb dans l'aile pour les termes «ruraux/néo-ruraux» ...

Une des premières actions du GAL Assesse-Gesves fut de commander une étude sociologique sur les relations sociales de proximité dans les communes d'Assesse et de Gesves. Menée par le Centre de Recherche Urbaine de l'Université Libre de Bruxelles, le rapport final donne un éclairage sur deux préoccupations du GAL : la question de l'intégration des nouveaux arrivants au niveau local et la question des identités (points de convergence et de divergence entre nouveaux et anciens habitants, et leur perception mutuelle). Voici un extrait de cette étude ...

A propos de l'identité rurale

Selon l'étude de l'ULB, et d'après les entretiens réalisés auprès d'un échantillon de la population, le critère «ancien» ou «nouvel» arrivant n'est pas un élément déterminant de distinction entre les habitants. De même que le fait d'avoir précédemment habité en milieu rural ou urbain. Les concepts «ruraux», «néo-ruraux» ou «urbains» ne sont pas utilisés par les habitants pour se désigner mutuellement. Ce sont davantage les origines locales, à des échelles qui varient, qui sont utilisés pour distinguer «celui d'ici» et «celui d'ailleurs».

La figure du «bruxellois», plus occasionnellement celle du «néorural», sont parfois utilisées pour désigner certains habitants. Elles sont essentiellement mobilisées lors de situations de tension dont l'origine vient souvent d'un désaccord portant sur des pratiques jugées légitimes ou non sur le territoire (vouloir des trottoirs le long des chaussées, planter une haie mitoyenne, ...). Derrière le terme «bruxellois» ou «l'étranger», se cache généralement la manière de désigner l'habitant dont les pratiques dérangent sans que l'origine de celui-ci ne soit nécessairement connue. Il devient celui autour duquel se cristallise «l'étrangeté» ...

Ces expressions révèlent donc des manières différentes de concevoir le milieu rural et de se l'approprier comme lieu de vie. Il convient donc d'envisager les questions soulevées dans cette enquête au plan politique plutôt que comme des questions d'identités personnelles. L'étude recommande largement d'éviter d'utiliser les termes «anciens», «ruraux» et «néo-ruraux» dans la communication du territoire. Derrière ces termes se cachent des représentations différentes et chacun pourrait s'en emparer pour légitimer ses propres représentations du milieu rural au détriment de représentations qui s'en écartent.

Caractéristiques et évolution du rural

En première partie du séminaire, trois personnes-ressources ont caractérisé les phénomènes et comportements actuellement observables sur les territoires wallons, notamment en termes démographique, sociologique et économique. Ces regards croisés d'un démographe, d'un sociologue et d'un agronome ont permis de fixer la toile de fond des travaux en ateliers qui, eux, se sont appuyés sur la présentation de projets de terrain, l'analyse de leurs forces et faiblesses. Les articles suivants vous proposent une synthèse des présentations et des projets analysés.

Le professeur Bodson, sociologue spécialiste de la ruralité et professeur à l'Université Catholique de Louvain, a apporté un éclairage intéressant sur la ruralité wallonne et les mutations qu'elle vit.

Si on examine les chiffres, on s'aperçoit que la ruralité est une caractéristique majeure de la Wallonie. En effet, sur les 262 communes que compte la Wallonie, 162 sont des communes rurales et celles-ci couvrent 70% du territoire wallon. En outre, ce même territoire est couvert aux trois quarts par les terres agricoles et par la forêt. La Province de Luxembourg est la plus « rurale » avec 90,26% de superficie rurale. Enfin, la population rurale est loin d'être une quantité négligeable: les communes rurales accueillent 28% de la population totale. La Wallonie rurale ne se dépeuple plus, au contraire, sa po-

pulation augmente, que se soit par les effets des mouvements naturels ou des mouvements migratoires. La ruralité wallonne est en croissance démographique. Peu à peu, le milieu rural se départit de sa fonction essentiellement agricole. D'autres fonctions apparaissent comme la fonction résidentielle, les loisirs et le tourisme, la fonction environnementale ou encore patrimoniale. Les populations se mixent davantage. Ce changement de rapport et ces mutations peuvent engendrer des conflits d'usage de l'espace rural: pour certains, c'est un lieu de production, de travail, et pour d'autres, il s'agit de leur cadre de vie, de leur endroit de résidence. Par ailleurs, l'essentiel de la population active dans les villages occupe aujourd'hui des emplois tertiaires.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS, MIXITE SOCIALE, SERVICES DE PROXIMITE



Tous ces facteurs génèrent une mixité accrue au sein des populations rurales. Dans ce contexte, les agriculteurs se minorisent et certains se sentent même déposés. Leur poids numérique et symbolique diminue.

Dans cette nouvelle configuration rurale mais aussi sociétal, le milieu rural devient un objet de consommation. Etre rural actuellement relève de plus en plus d'un choix lié au cadre de vie. Ce nouveau rapport à l'espace rural qui s'autonomise petit à petit du rapport d'appartenance, fait de l'espace villageois une marchandise comme une autre, notamment sur le marché immobilier.

La dernière partie de l'intervention de Daniel Bodson portait sur les nouvelles formes de sociabilité et le lien à la mobilité: ce n'est plus nécessairement la proximité spatiale qui fait la proximité sociale. Aujourd'hui,

la mobilité spatiale, la mobilité sociale et la mobilité matrimoniale influencent fortement la sociabilité des ruraux. Dans ce contexte, plusieurs questions se posent: des techniciens veulent mettre en place des actions pour (re)créer du lien social; à quoi fait référence cette volonté? à un rural idéal, idéologique voire nostalgique? comment identifier la demande en matière de sociabilité? comment distinguer la demande exprimée et la demande réelle? la somme des besoins individuels fait-elle automatiquement un projet collectif?

Daniel Bodson nous propose d'adopter une attitude par rapport à la question de la sociabilité. Son leitmotiv est:

«Avant d'agir: comprendre plutôt qu'évaluer!».

Selon lui effectivement, il est indispensable de déconstruire nos façons de penser le rural, d'analyser ce que le rural est

devenu. Il faut se donner la possibilité, dans une perspective d'action citoyenne, de faire un constat qui n'est pas simplement une évaluation de surface mais qui s'efforce de comprendre. Trop souvent, nous établissons nos réflexions à partir de représentations, de certitudes, d'images ou d'émotions. Trop souvent ces représentations deviennent le fondement de notre pensée. Et on ne se donne pas suffisamment la peine de vérifier si elles sont valides... Ainsi en va-t-il du rural, par exemple, que l'on réfléchit (trop) souvent à partir d'une vision idéale, nostalgique voire passéiste.

«Les certitudes d'une époque sont les problèmes de la suivante»,
Tawney R.H, 1937





La démographie des communes wallonnes

Le rôle déterminant des migrations dans la composition socio-démographique des espaces,
par Thierry Eggerickx,
Gédap,
Université Catholique de Louvain.



Entre 2000 et 2005, la grande majorité (84 %) des communes de Wallonie a connu une augmentation du chiffre de leur population. Si la croissance démographique est la plus intense dans les communes périurbaines, telles que celles du Brabant Wallon, mais également dans de nombreuses communes rurales situées au sud de Namur et dans la province de Luxembourg, le déficit démographique qui caractérisaient les agglomérations urbaines depuis des décennies s'atténue et certaines villes, telles Namur, Charleroi ou encore La Louvière, enregistrent de légers gains démographiques.

Les migrations constituent le principal moteur de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, du chiffre de la population des communes. Ainsi, pour 82 % des communes, le rôle du bilan migratoire (la différence entre les entrées et les sorties) s'avère plus déterminant que celui du bilan naturel (la différence entre les naissances et les décès). Les migrations sont aussi largement responsables du renouvellement de la population des communes au cours d'une période donnée et exercent une influence non négligeable sur l'évolution de leurs caractéristiques démographiques (selon l'âge, le sexe et la nationalité), socio-économiques et culturelles.

Ainsi, des courants migratoires plus importants et plus spécifiques à certains groupes d'âges sont observés vers des lieux bien déterminés en réponse à des attraits bien précis. Très schématiquement, les jeunes de 20-30 ans, en phase d'émancipation, migrent plus volontiers vers les villes, alors que les adultes de 30-45 ans et leurs enfants se dirigent plutôt vers les espaces périurbains. Il en résulte inévitablement une déstabilisation plus ou moins marquée de la structure par âge ; déstabilisation qui peut favoriser un rajeunissement de la pyramide, si la commune est attractive pour les jeunes ménages et leurs enfants, ou, au contraire, en accélérer le vieillissement, si elle attire les personnes âgées et/ou repousse les jeunes adultes.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la démographie des communes de Wallonie est animée par un vaste mouvement de re-déploiement spatial des populations appelé «périurbanisation». L'engouement démographique pour ces communes périurbaines a provoqué une augmentation rapide du prix des terrains à bâtir et des logements ... et donc une migration socialement de plus en plus sélective. Ne migrent plus vers ces espaces périurbains ceux qui le souhaitent, mais ceux qui en ont les moyens financiers. Ces migrations résidentielles sont à l'origine d'une triple dualisation sociale :

- elles contribuent à accroître le contraste social entre les agglomérations urbaines qui s'appauvrissent et ces milieux périurbains de plus en plus privilégiés ;
- progressivement, les différences socio-économiques entre les nouveaux arrivants et les « natifs » s'accroissent ;
- compte tenu de la pression que ces migrations exercent sur le foncier et l'immobilier, les jeunes générations, au moment de quitter le nid parental, ne trouvent plus à se loger à des prix décents dans ces milieux périurbains. Deux alternatives s'imposent alors : soit migrer vers la ville, soit

opter pour des communes plus éloignées où les prix des logements et des terrains à bâtir sont plus raisonnables.

La croissance de la population, en grande partie alimentée par les migrations, participe au renouveau démographique des communes périurbaines et rurales. Si l'augmentation du chiffre de la population peut être perçue comme un indice de vitalité et de bonne gestion d'une commune, il importe avant tout de susciter des mouvements qui ne déstabilisent pas trop la pyramide des âges et qui favorisent l'hétérogénéité sociodémographique. Celle-ci constitue bien évidemment un rempart contre le processus de ségrégation sociale déjà à l'œuvre dans nombre de communes. L'une des solutions passe par le logement, plus précisément par une politique prônant une diversification des logements, selon leur type, leur taille, leur coût ou encore leur statut de propriété. Ainsi, les communes périurbaines et rurales de Wallonie se caractérisent aujourd'hui par un déficit criant de logements locatifs et de logements sociaux, des types de logements pourtant indispensables à l'heure du vieillissement démographique, de l'instabilité croissante des parcours professionnels et familiaux.



Logement et gestion du foncier

Par Thomas Dogot, Unité d'Economie et de Développement Rural, Facultés Universitaires des Sciences Agronomiques de Gembloux.

La hausse généralisée des valeurs foncières et immobilières enregistrée au cours des dernières années n'a pas épargné les zones rurales. Selon les données de l'INS sur les ventes de biens immobiliers, le prix moyen des maisons d'habitation ordinaires a globalement été multiplié par 3 entre 1983 et 2003 avec une hausse plus accentuée dans les zones rurales. En particulier, dans certaines communes rurales attractives en matière résidentielle, le prix moyen a quadruplé. Sur la même période, le prix des terrains à bâtir a également enregistré une hausse importante. Les zones rurales demeurent néanmoins très nettement attractives pour les candidats bâtisseurs bien que, dans certaines communes rurales, le prix moyen des terrains à bâtir a quintuplé en 20 ans.

Cette hausse des valeurs immobilières a des répercussions importantes sur l'accès à la propriété mais également sur l'accès à la location. Or, une caractéristique spécifique au milieu rural réside précisément dans le fait que le logement locatif y est un produit rare, tant dans le secteur privé que dans le secteur du logement social.

Selon les résultats de l'enquête socio-économique de 2001 sur le statut d'occupation des logements, on recense globalement 20% de ménages locataires de leur logement en zones rurales contre 31% dans les autres zones. Si on s'intéresse plus spécifiquement aux logements locatifs appartenant à une société de logement social, on constate que l'offre est trois fois plus faible dans les zones rurales que dans le reste de la Région wallonne.

En outre, aucun locataire d'un logement social n'a été recensé dans près d'un quart des communes rurales.

Dans ce contexte, l'habitat permanent dans des infrastructures touristiques telles que les campings ou parcs résidentiels de week-end, est un phénomène qui s'amplifie depuis une dizaine d'années et qui concerne particulièrement les zones rurales. Selon la Direction Interdépartementale de l'Intégration Sociale, environ 10.000 personnes seraient concernées par cette forme d'habitat en Région wallonne. Cette forme d'habitat témoigne souvent d'une situation de précarité pour bon nombre de ces personnes même si les profils sont parfois très différents et peuvent relever d'un choix délibéré plutôt que contraint.

La migration résidentielle vers les campagnes connaît une dynamique en pleine expansion en Région wallonne.

L'attractivité des prix et du cadre de vie, le modèle de l'habitat idéal, l'ère de la mobilité et des communications aisées, sont autant de facteurs d'entraînement à la base de cette dynamique.

En zone rurale, la superficie bâtie a presque doublé en 20 ans. Diverses menaces accompagnent ce phénomène. Parmi ces menaces, figure le risque d'exclusion sociale pour certains groupes de la population locale particulièrement sensibles aux conséquences d'une disparité de pouvoir d'achat accentuée par l'installation de ménages plus aisés (acquisitions immobilières à prix fort).

La dénaturation de la typicité des villages et des paysages résultant d'implantations diffuses est un autre exemple de menace qui peut peser lourdement sur certaines activités telles que le tourisme de terroir, sur l'environnement et sur l'attractivité même de ces zones.



ATELIER 1 : SERVICES DE PROXIMITE

Objectif de l'atelier

L'atelier «services de proximité» visait à rechercher à partir d'expériences menées en Wallonie et en Angleterre les éléments utiles pour des actions Leader en matière de service en Wallonie.

Quelle est l'échelle pertinente, quels sont les freins, comment évaluer correctement les besoins réels, quel partenariat ?



Les Passagers du Pays (Rendeux)

Dans cette localité assez éloignée des gares, l'initiative (prise par l'ACRF) est partie d'une analyse des besoins locaux. Elle a donné lieu à une offre polyvalente de services non-marchands, notamment un service de voiturage. Le système qui fonctionne depuis une dizaine d'années a été soigneusement formalisé (précisions juridiques quant aux engagements de chaque partie, système de chèque-déplacement, arrangements avec les CPAS, assurance accidents corporels contractée par l'ASBL). Ce service sert essentiellement pour des déplacements de type médical. Il permet à des personnes non motorisées de circuler. Les frais de fonctionnement liés à cette initiative associative ne sont pas entièrement couverts par les usagers et nécessiteraient un soutien public plus stable. Cette expérience s'insère dans une initiative plus large, notamment la gestion d'un magasin de vêtements de seconde main.

CAIAC ASBL : lien social et entraide

L'objectif de CAIAC, service de proximité, est de favoriser le lien social et l'entraide. Au départ d'une enquête sur la mobilité, CAIAC a mis en évidence la faible fréquence de passage des transports en commun. Quatre-vingt personnes expriment leurs difficultés de mobilité, le moment le plus problématique étant le milieu de journée.

La solution privilégiée dans un premier temps a été le lancement d'un service de bus local à horaires et destinations fixes. Après dix semaines de test, l'expérience n'a pas été reconduite : effectivement, trop peu de personnes (48) ont eu recours à cette solution de transport. Aujourd'hui, CAIAC s'est orienté vers l'organisation d'un service de voiturage pour résoudre les problèmes de mobilité.



Commerces communautaires «made in England»

Elodie Malhomme, responsable de la gestion de l'information et de la communication au sein de la Fondation Plunkett, a apporté un éclairage sur le thème des services de proximité au travers de deux expériences :

- les épiceries de village, propriétés de la communauté rurale, gérées par cette communauté ;
- les systèmes de transport communautaires en milieu rural.

La Fondation Plunkett, née en 1919 et basée à Oxford, est aujourd'hui le principal acteur de promotion et de développement d'entreprises sociales rurales au Royaume-Uni.

L'Angleterre compte aujourd'hui 160 **commerces communautaires**. Il s'agit de projets de maintien ou de développement d'un commerce; projet dans lequel la communauté villageoise participe à la mise en place et la gestion (comité de gestion de 7 à 8 personnes). La fondation pense que ce type de commerce peut se développer à partir d'un noyau de 300 habitants. Ces commerces sont de véritables entreprises sociales avec un chiffre d'affaire moyen de 124.000 euros, un groupe de 25 volontaires et 1,3 personnes à temps plein.

Ces commerces sont rentables et assurent un profit financier qui est réinvesti dans le village. Petit à petit, les activités de départ gérées par la communauté se sont élargies. A côté ou au sein du commerce communautaire, s'organisent des services postaux, la gestion de terrains de sport, une crèche, des points d'accès aux technologies de l'information, la gestion de services de petits travaux voire même des consultations médicales.

Du côté des **transports communautaires**, les principes sont les mêmes. Près de 200 expériences sont menées, allant du taxi social en passant par les entreprises sociales qui disposent d'un parc d'une quinzaine de véhicules.





Ca s'est dit lors de l'atelier

Analyse des expériences et méthodologies.

La concurrence

Cette question ne s'est pas vraiment posée dans les trois expériences. D'abord parce que les services offerts sont peu ou plus assurés par le privé. Cet élément est fondamental. Les expériences montrent bien les différences de périmètres d'action de l'économie sociale et celui de l'économie marchande. La concurrence n'est pas réelle. Le type de service n'est également pas le même, souvent le voiturage va bien au-delà de la mobilité (accompagnement des personnes dans le dédale des hôpitaux ou des démarches administratives, rangement des courses,...). Il est dès lors important de faire attention aux habitudes des gens et de proposer des services adaptés aux personnes. Dans les commerces en Angleterre, les gens continuent à faire leurs courses dans les grandes surfaces, mais achètent des produits spécifiques au magasin communautaire. La Fondation Plunkett cherche aujourd'hui à renforcer le lien entre commerce communautaire et produits locaux. La différence de service offert ou la qualité permettent généralement un prix plus élevé. Selon Elodie Malhomme, les commerces communautaires sont tout à fait compétitifs par rapport aux autres commerces.



Le cadre juridique

Une attention particulière doit être accordée au cadre juridique dans lequel s'inscrit l'expérience. Ce cadre doit permettre de la souplesse et de la flexibilité. Les expériences montrées sont chaque fois en phase avec les spécificités du lieu d'implantation et se sont adaptées aux ressources disponibles. Or ces lieux sont très diversifiés. Un cadre juridique trop rigide empêcherait l'adaptation indispensable au contexte local. Ce cadre juridique est important pour permettre la stabilité du projet et «rassurer» les opérateurs.

La rentabilité

Des projets comme les commerces communautaires sont autoportants à partir d'un noyau de 300 habitants. Ces projets ont besoin d'une aide au lancement (financière, en logistique, ...) puis

produisent assez vite des profits qui sont réinvestis dans le village.

Les projets de transport communautaire, par contre, ne sont jamais autoportants. Une subvention permanente est indispensable. Ce soutien financier doit se faire dans le respect d'autonomie de gestion de l'expérience. Cela peut se traduire par exemple par l'établissement d'un contrat.

Conditions de la réussite

Les caractéristiques communes aux magasins communautaires et aux Passagers du Pays sont surtout l'implication des habitants, l'utilité sociale retrouvée des participants et la solidarité.

Les commerces communautaires sont gérés par un comité volontaire relativement stable de 7 à 8 personnes. De même, si le magasin compte en général un peu plus d'un temps plein, des volontaires y sont aussi actifs. Cette mixité bénévoles-permanents est facteur de succès (notamment dans la prise de décision). Cela a un double effet: augmenter la rentabilité et inciter la communauté à l'utiliser. D'autant plus que les bénéfices sont réinvestis dans la communauté. Ce dispositif permet de dépasser le cadre d'une demande exprimée et de la traduire en utilisation réelle. L'implication des habitants (y compris financière) peut être considérée comme un gage de réussite.

Emploi

Les types d'emplois développés sont variables en fonction de l'activité et des caractéristiques locales. Volontaires, franchisés et salariés se côtoient.

Les membres de l'atelier et les personnes présentant les expériences insistent sur quatre éléments :

- Intervenir avant que cela n'aille mal;
- Développer une méthode pour évaluer l'utilité d'un service : ce n'est pas parce qu'on le met en place ou que les gens le demandent qu'ils l'utilisent;
- Respecter un temps de mise en œuvre (il semble trop court par exemple pour CAIAC);
- Développer l'évaluation régulière (ce qui se pratique pour les commerces communautaires en Angleterre).



ATELIER 2 : MIXITE SOCIALE

Définitions pour se faire peur ...

"Objectifs

sociales au sein d'une même unité urbaine. " (Dictionnaire critique de l'habitat et du logement, Armand Colin, 2003)

"La Mixité

groupes divers par l'âge, l'éthnie, le statut professionnel, les revenus..." (Politique de la ville en France).

Mais " on ne peut mesurer la mixité sociale sur le seul logement : il faut prendre en compte la mobilité, l'accès à certains services, la qualité des services publics (école, etc.) " (Harris Selod)

Des expériences Leader qui favorisent la mixité sociale

La fête de mai à Assesse-Gesves

Cette manifestation a une renommée qui dépasse nos frontières. Cet impact et la foule attirée dérangent parfois les gens du crû qui ne se reconnaissent pas toujours dans ces manifestations. Pourtant, autour de l'événement « mondial », une série d'activités contribuent à tisser des liens entre les gens. Ainsi un atelier d'enfants est organisé mensuellement dans un home de personnes âgées à Gesves. Cette action rencontre un beau succès et se développe depuis plusieurs années. Un autre moment fort pour la rencontre est celui qui réunit chaque année enfants handicapés et adolescents/adultes valides au cours d'une journée de parcours des œuvres de la fête. A coup de «joëlettes», avec force de troupes scouts, d'amateurs de randonnée ou de simples altruistes, des jeunes handicapés sont accueillis et proménés dans les superbes paysages enserrés par le Thon et le Samson. Une sacrée organisation, mais un moment très spécial de la Fête.

Zoomer jeunesse

Le projet vidéo « Zoomer jeunesse », a commencé en septembre 2005 avec Leader +, co-organisé par les centres culturels de Wanze, Braives-Burdinne et l'A.D.L. de Héron. Il s'adressait aux jeunes de 12 à 18 ans des communes du parc naturel. Douze jeunes ont participé à ce projet. L'objectif était de sensibiliser les responsables locaux à la prise en compte des besoins des jeunes en termes de mobilité, loisirs et relations intergénérationnelles.

Les trois films réalisés parlaient de ce que les jeunes vivent dans leur quartier, leur village, dans leur commune. Le groupe de Héron avec Céline a choisi les problèmes intergénérationnels. Les Burdinnois et Braivois avaient choisi avec Stelio de se pencher sur les loisirs des jeunes dans leur village. Que d'activités non connues ! La mobilité des jeunes a interpellé les cinéastes de Wanze avec Benjamin. Le texte de présentation a été écrit, avec beaucoup de sensibilité et d'à propos, par un jeune à la plume facile, Michaël Van Roelen. Les voitures polluent, les bus sont chers et ne sont jamais là lorsque l'on a besoin d'eux... Et les décideurs politiques ?

Le CiRoSel pourrait-il faire des petits à Assesse-Gesves ?

L'asbl CAIAC du GAL Assesse-Gesves est confrontée à diverses demandes sur le co-voiturage, le baby-sitting... L'idée est alors née de créer un SEL, un «Système d'échange local». Ce dispositif a été présenté par Nicole Willem qui a participé à la fondation du CiRoSel à Ciney et Rochefort il y a presque 3 ans: plus de 40 familles s'échangent des services mutuels avec un minimum d'organisation. Le SEL pourrait-il fonctionner comme une mécanique d'intégration ? C'est en tout cas un bel outil de brassage, d'échange de savoir, d'autant plus performant que les expériences de vie sont hétérogènes.



A travers les différentes démarches exposées dans l'atelier, les participants ont pointé quelques points clés qui semblent cruciaux :

Le public de ces actions doit être soigneusement ciblé à travers un diagnostic, mais ce diagnostic ne doit pas s'arrêter aux attentes exprimées par les bénéficiaires potentiels : il doit veiller à s'appuyer sur des besoins parfois non exprimés. La question est de disposer des instruments qui mettront à jour ces besoins !

S'appuyer sur les demandes de publics hétérogènes risque de réduire l'ambition du projet : son objectif risque de se limiter au «plus petit commun dénominateur» des partenaires. On aura dès lors intérêt à limiter le nombre de bénéficiaires, et donc le territoire d'intervention. Pour pallier cette limitation, on cherchera à fédérer plusieurs petits groupes : chaque groupe est fortement engagé au niveau local, l'ensemble est mobilisé par des activités moins intensives.

La mobilisation de publics hétérogènes suppose un gros effort de communication et d'information. De plus, les outils de communication doivent être choisis de manière à ne pas renforcer les clivages que la mixité tente de combler (risques souvent associés à Internet, à la communication écrite plutôt qu'orale, aux réunions collégiales plutôt qu'aux rencontres en petits groupes...).

Le but de la mixité sociale est de favoriser le changement de comportement. Cet aspect doit soigneusement être pris en compte, notamment par un travail régulier d'évaluation qui visera à adapter les objectifs ou les dispositifs au fur et à mesure de l'évolution du groupe.

ATELIER 3 : ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

L'atelier «Accueil des nouveaux arrivants» avait pour objectif de déterminer les conditions de mise en oeuvre de projets d'accueil. Plusieurs points de vue ont été abordés: celui du citoyen, de l' élu et de l'agriculteur. Chacun utilisant l'espace rural dans des buts différents : comme lieu de vie, lieu de travail, lieu à gérer.

Cécile Coquerelle photographie Dréhance

Récemment installée dans le petit village de Dréhance (Dinant), Cécile Coquerelle a choisi la photographie pour partir à la découverte de son lieu de vie et de ses habitants. Sillonnant les rues, prenant parfois rendez-vous, Cécile consacrera plusieurs week-ends à photographier les gens de Dréhance, sur le pas de la porte, dans des poses naturelles ou des mises en scène (sur le tracteur tondeuse, avec des cannes à pêche, ...). Chaque photo sera accompagnée d'une phrase prononcée par les personnes photographiées. Le résultat des pérégrinations de Cécile a été publié dans un livret intitulé «Dréhance, un village qui se laisse photographier». Et suite à cela, Cécile a exposé ses photos dans le cadre de la kermesse locale ou du lancement de l'Opération de Développement Rural. Son travail a également fait l'objet d'une émission télévisée.

Une journée à l'administration communale

La Commune de Villers-le-Bouillet, par sa situation géographique (traversée par l'E42), présente un solde migratoire positif d'année en année. Elle est composée d'une partie plus urbanisée, en bord de Meuse, et de villages ruraux typiques. Chaque année, la commune organise une journée «Portes Ouvertes» à l'administration communale. Prévenus par courrier, les nouveaux arrivants ont l'occasion de rencontrer les fonctionnaires et les mandataires communaux. Ils passeront de bureau en bureau découvrant ainsi les secrets de la taxation communale, les services administratifs à la population et toute information utile à l'installation à Villers. Une brochure d'accueil leur est également distribuée. Dans un

souci de proximité et de convivialité, la Commune a également mis en place des «rencontres citoyennes» décentralisées dans chaque village de l'entité.

Herve ... une charte des agriculteurs



Herve, commune rurale de la province de Liège, présente toutes les caractéristiques d'une forte activité agricole confrontée à une urbanisation croissante. Les relations entre agriculteurs et riverains sont quotidiennes : les pâtures cotoient les jardins, les tracteurs et les machines à traire sont autant actifs que les barbecues et les promeneurs. Marc Drouget, jeune agriculteur et conseiller communal, s'est emparé de la problématique et, sur base de son expérience, a créé une charte de convivialité. Après avoir répertorié les principales idées de départ (bruit, déchets de pelouse, limites séparatives, servitudes et chemins de promenade, chiens en laisse, travaux des champs, ...), il a proposé à un petit groupe de travail d'élaborer un contenu. Présenté sous forme de bande dessinée, le livret aborde d'une part les risques liés à certaines pratiques des riverains de terrains agricoles (ex : les herbes de tonte jetées dans les pâtures peuvent provoquer des coliques sévères chez les ruminants ...), d'autre part des aspects liés à la profession d'agriculteur (travail et saisons, bruits et odeurs, ...). La charte constitue un premier pas nécessaire dans le dialogue local entre agriculteurs et riverains. Elle est améliorable, reconnaît Marc, notamment du côté du portage par l'ensemble des agriculteurs de la commune et également par toute une série de problématiques «plus sensibles encore» à ajouter.

Ca s'est dit dans l'atelier ...

Liens sociaux et lieux de convivialité

Daniel Bodson l'a redit en atelier : il faut se donner les moyens de comprendre avant d'agir. L'atelier propose donc comme bonne pratique de recenser les lieux de sociabilisation et d'analyser les liens et les relations sociales de proximité qui s'y sont établis. L'analyse déterminera les types de liens formels et informels (qui? comment? quand?) et identifiera les besoins de consolidation, de création, de ces liens sociaux. Les actions les plus pertinentes en matière de lien social se mènent volontiers sur des terrains déjà sensibilisés et fédérateurs (écoles, quartiers, comité,...).

Relations agriculteurs / riverains

Cette problématique est de plus en plus récurrente en milieu rural. En termes de bonne pratique, l'atelier retiendra la nécessité de présenter une charte basée sur les spécificités locales, construites avec des agriculteurs et des non-agriculteurs. L'outil charte semble bien approprié. Il demanderait peut-être une recherche en matière de responsabilisation : signature de la charte par les citoyens ? marque d'adhésion par un autocollant à sa fenêtre ? contrat clair entre agriculteurs et riverains avec une évaluation à la clé ? Un élément intéressant serait le travail sur la charte avec les enfants des villages et les élèves des écoles secondaires de l'entité.

Accueil par les élus

Accueillir des nouveaux arrivants représente divers enjeux pour les élus. Il semble intéressant de multiplier (sans alourdir) les moyens de favoriser et maintenir le contact entre élus et nouveaux arrivants. Pour Brigitte Simal, bourgmestre de Villers-le-Bouillet, il est plus simple de gérer des problèmes et d'oser les aborder quand on s'est déjà vu/rencontré une première fois. La difficulté semble cependant être de faire venir les gens, de les intéresser à la gestion de la commune. Des outils participatifs et autres existent au service de l'amélioration du cadre de vie : Opération de Développement rural, Schéma de Structure, ... Il reste que, financièrement, les petites communes rurales pourraient avoir du mal à faire le pas !



ATELIER 4 : HABITAT ET LOGEMENT

Le logement en Wallonie

Par Benoît Debuigne, ASBL Habitat et Participation

Quelques points de repère

- En milieu rural, l'augmentation des logements à vocation touristique est significatif. Cette évolution limite la mise sur le marché de logements locatifs pour les ruraux;
- L'offre de logements de type locatif est largement insuffisante;
- La Wallonie est confrontée à l'augmentation constante de résidences secondaires en milieu rural;
- La problématique des cités-dortoirs devient préoccupante. Elle induit perte de solidarité et désappropriation du milieu rural (rurbanisation);
- L'évolution actuelle a également pour conséquence la perte de patrimoine agricole ainsi que celle du patrimoine architectural, culturel et paysage;
- La situation actuelle se traduit par un exode des jeunes vers les villes;
- La situation sociale dans les parcs résidentiels continue à se dégrader.

Des points de réponse

Un des points de réponse à apporter au maintien de la mixité et de la diversité sociale, au développement de solidarité formelle ou informelle et aux enjeux environnementaux liés à l'habitat pourrait être de développer des formes de logement alternatives et innovantes. Parmi celles-ci, on trouve :

- **Habitat groupé** : dimension plus riche que le logement groupé (immeuble). C'est en général un projet de vie lié à un logement. C'est une démarche volontaire, une structuration de l'espace et du temps différente. Cette formule fournit des réponses à des besoins d'autonomie collective et des réponses aux problèmes individuels à travers une d'organisation collective ;
- **Le logement intergénérationnel** est une forme particulière de l'habitat groupé portant une attention particulière sur le « mélange » de générations;
- **L'habitat solidaire** est un habitat groupé pour les personnes en précarité sociale, organisant un accompagnement via une gestion collective ;
- **Logement tremplin** : initiative communale permettant de favoriser l'accès au logement pour des jeunes locaux et ultérieurement l'accès à la propriété (ristourne sur les loyers s'ils acquièrent ou construisent dans la commune);
- **Habitat permanent/auto construction en bois** (châlets) : problématique du respect des normes de salubrité pour des habitats au départ à vocation touristique, gestion des nouvelles domiciliations, choix de vie.



Habitat groupé et réhabilitation de bâti agricole : la Ferme du Chemin (Spy)

Par Christine Bluard

La Ferme du Chemin est un projet de vie démarré en 1997, dans un lieu privilégié (ferme en carré sur 1,6 ha). Six familles/entités (1 vote par entité) sont copropriétaires du lieu, composé de parties privées (habitations -aujourd'hui paradoxa-

lement trop grandes- et jardins privatifs de 10 ares chacun) organisées autour d'une cour centrale commune et d'un jardin commun. La grange (500 m²), commune, constitue le pivot du projet fédérateur culturel (organisation de spectacles, concerts, marchés).

Principaux enseignements tirés de cette expérience :

- Le projet fédérateur autour d'un lieu commun est très important : il fédère le projet d'habitat groupé. Il est important en terme symbolique. Les copropriétaires s'en partagent la responsabilité. Il permet l'ouverture vers l'extérieur, mais peut entraîner des difficultés d'entente avec les pouvoirs publics. Le projet fédérateur (projet culturel ou accueil de personnes en précarité par exemple) nécessite de plus une professionnalisation indispensable et le choix d'une structure juridique permettant de répondre aux besoins de gestion, responsabilité civile et assurance engendrés par ce dernier.
- Les principales caractéristiques de la Ferme du Chemin sont les suivantes : partage de tâches simplifiant la vie quotidienne, économie d'échelle, mutualisation d'activités (garde d'enfants, etc.), organisation simplifiée, acquisition d'espaces supérieurs à ce qu'il est possible d'acquérir seul, sauvegarde du patrimoine rural.... Pour réussir, ce type de projet nécessite une bonne connaissance des limites de chacun et l'intégration rapide de nouveaux dynamismes autour du noyau de promoteurs initial.



Habitat groupé durable : le Verger (Temploux)

Représenté par Francis Busigny

Le point de départ du Verger était de promouvoir la construction d'habitations participant au développement durable et soutenable (écologie pratique), notamment à travers les économies d'énergie (isolation), l'utilisation des énergies renouvelables (panneaux solaires) et la gestion durable de l'eau dans la maison à travers l'installation de toilettes sèches (concept développé par le Professeur Orszagh).

Les principales difficultés rencontrées par les promoteurs de ce projet furent notamment, sans passer par un permis de lotir, de pouvoir construire ce type d'habitat durable sur un terrain ne nécessitant pas de rejets dans les égoûts publics (mare de finition à la sortie du réacteur anaérobie pour eaux grises). Le projet rencontra de fortes résistances de la part des gestionnaires du réseau public d'égouttage et des services de l'urbanisme (lotissement sans raccordement à l'égoût et permis de bâtir collectif).

Il est à retenir de l'expérience que ce type d'habitat permet la mise en valeur de terrains non-équipés et permet des économies d'échelle en matière d'acquisitions de technologies favorisant le développement durable.

Habitat permanent : antennes sociales de la commune d'Estinnes

La commune d'Estinnes (8.000 habitants) possède sur son territoire 3 lieux d'habitat permanent. Le domaine Pincemaille, couvre 55 hectares, répertoriés au plan de secteur comme zone de récréation et de séjour à rénover. 263 parcelles dont 150 chalets accueillent environ 250 habitants. Fin des années 80, la domiciliation s'est accélérée, provoquant des problèmes de ramassage des ordures, d'alimentation en eau, ... Depuis 1999, la commune d'Estinnes s'est lancée dans l'assainissement et la régularisation juridique de l'habitat permanent, notamment à travers des interventions en matière de relogement volontaire des résidents. Grâce à des subsides régionaux, la commune a acheté des maisons, réalisé des partenariats avec habitations sociales et le fonds du logement des familles nombreuses en collaboration avec l'asbl «Solidarité nouvelles». A travers ces interventions, la dynamisation des résidents a été rendue possible. Elle s'accompagne d'un travail avec le CPAS.

Depuis octobre 2003, dans le cadre du plan Habitat Permanent (HP) de la Région wallonne, la commune accroît la prime de 5.000 euros à toute personne quittant son chalet, la démolition du chalet quitté étant recherchée par la commune, mais pas toujours possible.

L'acquisition et la rénovation d'immeubles pour le relogement des résidents représente un coût financier important pour la commune. Elles s'accompagnent de la mise en place des conditions matérielle et psychologique favorables au redémarrage social (aides aux loyers, à la caution locative, ...). Aujourd'hui, la mise à disposition du logement se fait brut/nu pour réappropriation du nouvel espace, en coordination avec les différents services communaux (aide à la jeunesse, aide sociale, PMS, écoles).

Au total, plus d'une centaine de personnes ont été relogées. La commune d'Estinnes reste cependant confrontée à ceux qui habitent encore ces zones : d'une part, ceux qui ont librement choisi ce type d'habitat et d'autre part une population qui n'a ni les moyens psychologiques ni les moyens matériels de se reloger ailleurs. La commune a bien tenté différentes initiatives afin de résoudre le problème, notamment à travers la mise en place d'un plan communal d'aménagement dérogatoire au plan de secteur (l'idée étant de faire « passer » la zone de seconde résidence en zone d'habitat), mais les services de l'urbanisme ont bloqué le PCAD : le terrain concerné est privé, en pleine campagne. La question de la plus-value pour le propriétaire en cas de changement d'affectation est également au centre des réflexions.

Ca s'est dit dans l'atelier ...

Les exemples d'habitat groupé analysés démontrent que des alternatives existent. Les règles de bon fonctionnement de ce type de projet semblent être les suivantes :

- Bonne gestion des sphères collectives et des sphères individuelles, en ménageant les espaces en conséquence ;
- Nécessité de mixer socialement les co-propriétaires afin de réduire les effets grégaires ;
- Ne pas vouloir tabler sur l'harmonie mais plutôt travailler la force des apports de chacun.

En matière d'habitat groupé, de nombreuses difficultés subsistent :

- La nécessité de travailler avec un notaire expérimenté. Trop souvent, les promoteurs d'un projet d'habitat groupé sont confrontés à des notaires réticents à réaliser les actes de base formalisant de manière juridique la copropriété.
- L'accès à un terrain à bâtir. La politique actuelle de lotissement est un frein à la recherche d'un espace propice.

- L'accès à l'emprunt, en cas d'achat collectif : entre le compromis de vente et l'acte de vente, le délai est de 4 mois. C'est insuffisant.
- La législation encadrant l'habitat groupé (copropriété) est inadaptée à la nature même de l'habitat groupé. Par ailleurs, une évolution de la législation en matière d'aménagement du territoire pourrait remettre en perspective l'utilisation de certains terrains non-exploitable.
- Résistance des administrations face à des projets d'habitat groupé innovants.
- L'habitat groupé représente une voie de restauration du bâti rural non négligeable. L'accessibilité des primes à la rénovation reste pourtant compliquée pour ce type d'habitat.
- La sensibilisation des pouvoirs publics au potentiel que représente l'habitat groupé doit être poursuivie.
- La perméabilité entre habitats groupés serait à favoriser.
- Enfin, en cas d'habitat collectif en location, il convient d'être attentif aux risques de péna-

lisation des personnes à revenu de remplacement ayant choisi l'habitat groupé. Elles risquent -selon le fonctionnaire qui contrôle- de perdre leur statut d'isolé au profit de celui de cohabitant.

De manière plus générale :

- Le niveau communal dispose d'outils permettant une politique de logement dynamique. Cette dernière reste malgré tout dépendante des ressources humaines disponibles au sein des petites communes rurales pour gérer ces différents outils.
- Selon les participants, les frais notariaux constituent un frein non négligeable à la mobilité en matière de logement. Ils rendent en effet plus difficile le changement de logement adapté aux différentes situations personnelles et familiales liées aux étapes du cycle de vie des individus.

ALLER PLUS LOIN ...

HABITAT ET LOGEMENT

- <http://www.habitat-groupe.be>
- Forum : <http://forum.habitat-groupe.be>

MIXITE SOCIALE

- **Fête de mai** : Plus d'information sur les activités autour de la fête de mai à Assesse – Gesves : à travers le coordinateur Bernard Detré (animateur à lafetedemai.be) ou sur <http://www.lafetedemai.be/>
- **Zoomer jeunesse** : Un article sur « zoomer jeunesse » : www.leaderwallonie.be et un autre point de vue : <http://zoomer.skyblog.com/> . Pour obtenir un DVD des trois films vidéo, contacter Myriam Lambotte, animatrice-coordinatrice au Centre culturel de Wanze (lambottemyriam@yahoo.fr ou 085/ 21 39 02)
- **SEL** :
La liste des SELs en Belgique : <http://brusel.be/indexlinks.asp>
Le portail des SELs en France : <http://selidaire.org/spip/>
« Les Systèmes d'échange local : une source de bien-être » : une brochure à télécharger sur le site <http://www.questionsante.be/outils/sels.html> ou à commander auprès de « Question santé ».
Le point contact du GAL Assesse-Gesves pour l'appui à un SEL : Christelle Théate, CAIAC (caiac@swing.be ou 083/ 656 336)

SERVICES DE PROXIMITÉ

- LES DOSSIERS DE L'ACRF : www.acrf.be
- La Fondation Plunkett et les Village Shops : www.plunkett.co.uk
- Shops, pubs and post offices : www.defra.gov.uk/erdp/pdfs/factsheet/fact_shoppubpost.pdf

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- Village Magazine : magazine français spécialisé dans l'accueil de nouveaux arrivants en milieu rural
- LES DOSSIERS DE L'ACRF : www.acrf.be/publications/etudes/etudes.php

DISPONIBLES EN PRÊT À LA CELLULE D'ANIMATION ...

LES POSTERS THEMATIQUES



Leader+ Wallonie

GAL Pays de Condroz-Famenne	083/68.87.98	gal.condrozfamenne@swing.be
GAL Ourthe Moyenne	084/37.86.41	leader.ourthe@belgacom.net
GAL Assesse-Gesves	083/67.03.41	migeotte.leaderplus@skynet.be
GAL Pays des Collines	068/54.46.00	galdescollines@swing.be
GAL Beau Canton de Gaume	061/29.29.19	leader+@beaucanton.be
GAL Culturalité	010/24.17.19	culturalite@skynet.be
GAL Entre-Sambre-et-Meuse	071/32.36.60	info@entre-sambre-et-meuse.be
GAL Burdinale-Mehaigne	085/27.07.36	leaderphlaroche@yahoo.fr
GAL Botte du Hainaut	071/20.29.62	galdelabotte@skynet.be
GAL 100 villages, 1 avenir	080/28.00.20	stephan.benker@wfg.be
GAL Au fil de la pierre	061/29.30.81	f.godenir@valbois.org
GAL Cuestas	063/45.71.27	cuestas@skynet.be
GAL Haute-Meuse	082/71 10 21	galhautemeuse@skynet.be
GAL Terres de Hoëgne	087/53.92.32	joelle.monfils@theux.be
GAL Pays d'Anlier, de la Sûre et de l'Attert	061/24.09.73	s.stassart@bastogne.be
Interface (adresse générale)	081/42.04.90	leader@frw.be
Cellule d'animation	019/54.60.51	leader.plus@skynet.be

Leader+ Wallonie

Trimestriel d'information édité par la
Cellule d'animation du réseau wallon Leader+
Rue de Liège, 83
4357 LIMONT (Belgique)
Tel/fax : +32 19 54.60.51
@ : leader.plus@skynet.be
www.leaderwallonie.be

Editeur responsable :

Xavier Delmon
Rue de Liège, 83
B-4357 LIMONT

Conception et réalisation : Cécile Schalenbourg

Impression : Imprimerie Bietlot-Duculot

Le n°10 de Leader+ Wallonie est édité à 4000 exemplaires, distribués gratuitement au monde rural en Wallonie et en Europe. Ce projet est financé par l'Union européenne (FEOGA) et la Région wallonne.

Merci pour leur collaboration rédactionnelle à :

Georges Bollen, François Migeotte, Bernard Detré, Thomas Dogot, Thierry Eggerickx, Daniel Bodson,
Daniel Burnotte, Xavier Delmon, Benoît Delaite, Nicolas De Beurme

Crédits photographiques

© François Migeotte (pages 3, 4 et 5)

© Bernard Detré (cover et page 10)

© Cécile Schalenbourg

